

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 3711 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HAMMOU ABDELOUAHED

Date de naissance : 21.04.1951

Adresse : Résidence Al Manar Imm. P. App. 6

Avenue Bir Anzarane EL JADIDA

Tél. : 0661 23 84 70 Total des frais engagés : .Dhs

Cachet du médecin :



19 DEC. 2022

04 JAN. 2023

Date de consultation : 19 DEC. 2022 Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : VICE DE RECHERCHIER

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : EL JADIDA Le : 19/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9 DEC 2022	CS		25000	 <b>DR. APADA AIT</b> OMNIDIAGNOSTIC BD. IBN BADIS / CENTRE IBN BADIS B. 3 <sup>eme</sup> ETAGE, N° 23-24, EL JADID 10233 - 033 - GSM: 0677 22 22 22

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Lot 712 ESSALAM - El Jadida Tel : 05 23 34 44 32	19/12/22	124,40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
NOTR, Angl. Bc El Kods Al Maib Tel. 05 22 52 59 88	4/11/93		Monture Véner			3900 DH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**Dr. Abada Afaf**  
Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux



الدكتورة أباظة عفاف  
اختصاصية في طب  
العيون

El Jadida Le : 19 décembre 2022 الجديدة، في : 19 décembre 2022

Nom : ..... Mr. HAMMOU Abdelouahed



NAVILIP

1 gttre 3 fois / jour, dans les deux yeux, pendant

26,40

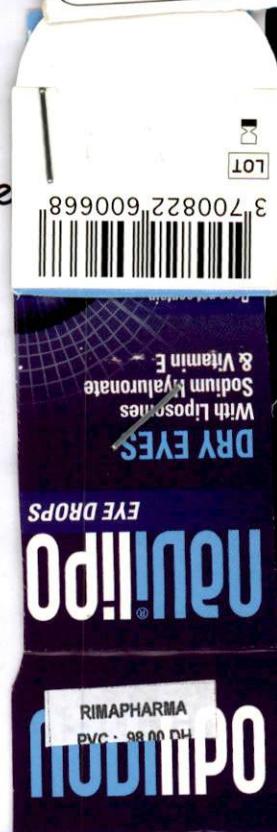
STERDEX PDE

1 APP LE SOIR PDT 12 JRS, dans l'œil gauche

✓ 12/4/14

ALIE EZZI DOUNA  
Khalida YOUNSI  
Lot 71 ESSALAM 1 - El Jadida  
Tél: 05 23 34 44 32

Dr. ABADA AFAF  
Ophtalmologiste  
BD. IBN BADIS, CENTRE IBN BADIS B,  
3ème ETAGE, N° 23-24, EL JADIDA  
TEL: 0523 390 039 - GSM : 0677 205 210



شارع أبو باصير، مركز أبو باصير بـ، الطالبة الثالث، الرقم 23 - 24، الجمصة

Bd, Ibn Badis, Centre Ibn Badis B, 3ème Etage, N° 23-24, El jadida

Tél : 05 23 39 00 39 - GSM : 06 77 20 52 40

Angle Bd. 2 Mars et Bd El Kods  
Imm - Mag n°5 - Aïn Chok  
Casablanca - Tél. : 022 52 59 88

N° Identification : 02202896  
Patente : 34062115  
R.C. : 127047

TCE 000037335000076

Nom et Prénom : HAMMOUD ABDELWAHED

Date : 4/11/2023

Vision de Loin		Vision de Près	
OD : Sph <u>-2,50</u>	Cyl <u>-0,25c-180</u>	OD : Sph <u>-5,00</u>	Cyl <u>-0,25c-180</u>
OG : Sph <u>+2,50</u>	Cyl <u>-0,75c-130</u>	OG : Sph <u>+5,00</u>	Cyl <u>-0,75c-130</u>

Double Foyer

OD : Sph \_\_\_\_\_ Cyl : \_\_\_\_\_ ADD : \_\_\_\_\_

OG : Sph \_\_\_\_\_ Cyl : \_\_\_\_\_ ADD : \_\_\_\_\_

Quantité	Désignation	Prix
	Monture : <u>optique</u>	<u>700 DH</u>
	Verre : <u>verres progressifs 250c-24</u> <u>anti-reflets</u>	
Montant en lettres : <u>trois mille</u> <u>deux cents dirhams</u>	Total	<u>3200 DH</u>

NOTR'OPTIC  
Cachet & Signature  
Angle Bd. 2 Mars et Bd.  
El Kods - Mag. N°5  
Imm. Al Majd - Aïn Chock - CASA  
Tel : 0522 52 59 88

**Dr. Abada Afaf**  
Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux



الدكتورة أباظة عفاف  
اختصاصية في طب  
و جراحة العيون

El Jadida Le : ..... 19 décembre ..... : الجديدة، في  
2022

Nom : .....

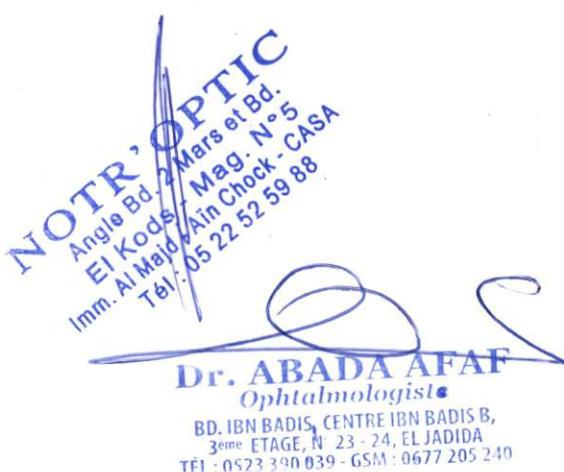
**Mr. HAMMOU Abdelouahed**

Monture + verres correcteurs progressifs  
PHOTOCHROMIQUES TEINTES Antireflets

VL : OD = + 2.50 (- 0.25 à 180°)

OG = + 2.50 (- 0.75 à 130°)

VP : ODG = Add : + 2.50



شارع ابو باصيس، مركز ابو باصيس، الطابق الثالث، الرقم 23-24، الجديدة

Bd, Ibn Badis, Centre Ibn Badis B, 3<sup>eme</sup> Etage, N° 23-24, El jadida

**Tél : 05 23 39 00 39 - GSM : 06 77 20 52 40**